

Que contient l'accord de la COP16 scellé à Rome ?

Dossier de la rédaction de H2o
March 2025

La COP16 des Nations unies sur la biodiversité a adopté l'accord de Kunming-Montréal, qui a été scellé à Rome le 27 février 2025. Il vise à arrêter et réverser la dégradation de la biodiversité mondiale d'ici 2030. Voici les principaux points de cet accord.

Lever les freins pour trouver 200 milliards de dollars par an - Les 196 pays signataires (sans les États-Unis) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) se sont engagés en 2022, par l'accord de Kunming-Montréal, à remplir 23 objectifs pour mettre fin aux destructions de la nature (déforestation, pollutions, surexploitation des ressources, etc.) qui menacent l'humanité et la vie sur Terre. Pour y parvenir, l'un des objectifs prévoit de porter à 200 milliards de dollars par an d'ici 2030 les dépenses mondiales de protection de la nature. L'accord scellé à Rome prévoit une feuille de route sur cinq ans pour « évaluer et améliorer » les moyens de lever de l'argent à partir "de toutes les sources", publiques et privées, avec des points d'âges à chaque COP biodiversité, tous les deux ans (la COP17 aura lieu fin 2026 en Argentine).

Répartir plus justement les fonds avec les pays en développement - Sur les 200 milliards de dollars annuels, d'ici 2030, 30 milliards devront être fournis par les nations développées aux pays pauvres (contre environ 15 milliards en 2022). Mais la manière dont l'argent est distribué est au cœur d'une dispute historique entre eux.

Rendre des comptes sur les efforts de protection de la nature - Un autre texte important était suspendu à l'obtention d'un accord sur la finance : celui qui prévoit un mécanisme de suivi crédible des efforts des pays pour remplir les 23 objectifs de Kunming-Montréal. Le plus ambitieux vise à placer 30 % des terres et mers dans des aires protégées, contre respectivement 17 % et 8 % actuellement, selon l'ONU. D'autres visent à restaurer 30 % des terres dégradées, à diminuer de moitié la diffusion des espèces invasives ou encore à réduire la pollution et les subventions néfastes. Les pays ont adopté des règles et indicateurs fiables, censés vérifier d'ici la COP17 si les pays font bien chacun leur part des efforts prévus.

Les pays avaient jusqu'à la COP16 pour publier leur stratégie nationale pour la biodiversité (NBSAP, en anglais), mais la plupart n'ont rendu qu'une copie incomplète, laissant présager la nécessité de corriger le tir au prochain rendez-vous.

Le Devoir